



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

---

# AVIS PUBLIC

---

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-437

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

**Numéro : 2023-437**

**Objet : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les ateliers de soudure en zone AD-5**

Ce règlement est entré en vigueur le 17 août 2023, date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 29 août 2023

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et  
contractuelles et greffière adjointe

